

Re: Votre proposition de rencontre pour trouver une solution consensuelle pour le projet de territoire

1 message

Collectif TESTET <collectiftestet@gmail.com>

21 octobre 2020 à 14:12

À : CHOISY <guillaume.choisy@eau-adour-garonne.fr>

Cc : SOLACROUP <franck.solacroup@eau-adour-garonne.fr>

Cci : Jean BOURDONCLE <j.bourdoncle81@free.fr>, Alain HEBRARD <hebrard-alain@wanadoo.fr>, Axelle PATOUREAU <patoureauxaxelle@gmail.com>, Claude FORGEOT <claudio.forgeot@orange.fr>, Christian PINCE <pincechristian@gmail.com>, BLANDEL Françoise <blandel.francoise@gmail.com>

Bonjour Monsieur Choisy,

Nous vous remercions des échanges constructifs qui ont pu se dérouler lors de la réunion d'hier dans vos locaux.

Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension, je vous retranscris les points qui résument la position des acteurs que vous avez rencontré et que vous avez synthétisée en fin de réunion.

1. La zone humide du Testet est préservée et revalorisée
2. Pas de barrage en cours d'eau
3. PTGE équilibré dans toutes ses composantes
4. Renaturation de la rivière et réduction des pollutions liées à l'assainissement
5. Des besoins entre 200.000 et 500.000 m³
6. Projet de territoire porté par une structure publique
7. L'association des acteurs perdure pour poursuivre le travail du projet de territoire.
8. L'EPCI remplace l'IR et l'ossature de la gouvernance perdure.
9. Une étude économique et financière et de récupération des coûts portant sur un ou plusieurs scénarii
10. Le projet de territoire apporte une plus-value pour la rivière.

Ces 10 points se situeront dans la démarche de l'instruction gouvernementale, comme vous nous l'avez confirmé.

Merci de me confirmer si ce compte-rendu de notre position reflète bien votre synthèse.

Pour avancer le plus rapidement possible et éviter les flous que génèrent des interprétations différentes, nous tenons à préciser :

- 1) "PTGE équilibré sur toutes ses composantes" : veut dire pour nous

Les décisions concernant des investissements seront prises dans le **cadre d'un scénario global** associant de façon transversale tous les apports espérés du projet de territoire.

- 2) "L'association des acteurs perdure pour poursuivre le travail du projet de territoire" veut dire pour nous

Les décisions importantes seront **co-construites** dans la cadre du projet de territoire **tel qu'il est décrit dans notre charte**, associant le structure des élus (anciennement IR, avec possible transfert vers les ECPI, et l'instance de Coconstruction

- 3) Nous sommes ouverts à consentir un volume supérieur à 200.000 m³, seulement s'il est justifié et intégré à un scénario qui pourrait faire consensus.

La valeur plafond de 500.000 m³ correspond à la valeur déterminée par la démarche de la DDT81 qui a été présentée le 7 juillet 2020, à savoir : 475.000 m³ pour le Tescou et 25.000 m³ pour le Tescounet.

Nous demandons que le rôle de l'agroécologie soit reconnu, dans la satisfaction de ces besoins, au moins forfaitairement par un abattement.

Pour être précis, nous parlons de besoins de prélèvements agricoles actuels et futurs qui tiennent compte du réchauffement climatique comme validé en décembre 2020 mais :

- Pour les 200.000 m³ que nous avons évalués dans notre scénario, Ceux-ci tiennent compte de la réduction des besoins par les pratiques agroécologiques et d'une estimation de volume supplémentaire en retenues prévue dans l'étude de la DDT 81 qui sera à préciser.
- Pour les 500.000m³ de l'étude de la DDT 81, ceux-ci ne tiennent pas compte de réduction des besoins par l'agroécologie, ni de l'ensemble des ressources disponibles sur les 31 exploitations

4) Enfin nous vous rappelons que lors de nos échanges, nous avons clairement exprimé que, pour la rivière (sa renaturation) et pour les agriculteurs, il est préférable de retenir des solutions de retenues latérales au plus près des besoins exprimés par les utilisateurs potentiels.

Cordialement
Christian PINCE

Au nom des organisations représentées : Confédération Paysanne 81 et 82, Nature & Progrès Tarn, FNE 82, UPNET, Lisle Environnement.

Le mer. 14 oct. 2020 à 09:26, CHOISY <guillaume.choisy@eau-adour-garonne.fr> a écrit :

Bonjour

Nous n'avons bien entendu pas envisagé de faire un projet de territoire parallèle à celui du Tescou. L'agence de l'eau est un établissement public de l'eau et nous sommes rattachés au Ministère de l'environnement et sa Ministre directement. Nous sommes mandatés pour mettre en œuvre des PTGE dans le cadre de l'instruction définie par le Ministre. Donc je vous rassure nous sommes bien dans ce cadre.

Cordialement,
Guillaume Choisy

Envoyé de mon iPhone

Le 13 oct. 2020 à 22:53, Collectif TESTET <collectiftestet@gmail.com> a écrit :

Monsieur Choisy,

Ce matin, vous avez proposé une rencontre d'acteurs du projet de territoire du Tescou avec vous-même et Monsieur Solacroup.

Tout d'abord, la date de rencontre que vous proposez n'est pas possible car plusieurs d'entre nous, dont moi-même ne sommes pas disponibles ce jour et même jeudi matin, ayant des engagements déjà programmés par ailleurs.

Nous sommes bien sûr favorables à la discussion et à trouver une issue consensuelle pour le projet de territoire du Tescou.

Pour autant, il faut que les bases de cette discussion soient claires.

Il est indispensable que la discussion se fasse, conformément au courrier que nous avons adressé à Madame la Préfète du Tarn, référente du projet de territoire et dont vous avez reçu copie, à savoir :

- Que, bien entendu, ces discussions se déroulent dans le cadre du projet de territoire.
- Que ces discussions se déroulent avec l'objectif de respecter la démarche de l'instruction ministérielle du 7 mai 2019, ce qui implique :
 - ✓ La finalisation de l'étude des besoins par l'étude des besoins actuels : nous disposons de tous les éléments pour terminer cette étude à partir du travail réalisé par la PFAE d'Auzeville (les questionnaires contenaient les éléments d'appréciation pour évaluer les besoins sans nouvelle ressource) croisée avec les données de l'Agence de l'eau (évidemment en les tempérant des incertitudes liées aux volumes seuils de déclaration mais qui peuvent être croisés sur les 3 dernières années avec les données de l'OUGC)
 - ✓ La prise en compte de notre scénario « agroécologie et ressources en eau » et éventuellement d'autres scénarii s'il en existe.
 - ✓ L'étude économique et financière selon un cahier des charges adapté à l'enjeu du projet de territoire.

Si la réunion d'échange que vous nous proposez se situe dans ce cadre, merci de nous proposer une autre date.

Cordialement
Christian PINCE

Au nom des organisations signataires du courrier à Madame la Préfète.

